

BEPC
SESSION 2023
ZONE : II



Coefficient : 1
Durée : 2 h

EDUCATION AUX DROITS DE L'HOMME ET A LA CITOYENNETE

Cette épreuve comporte deux (02) pages numérotées 1/2 et 2/2.

EXERCICE I : (04 points)

Voici des propositions relatives au rôle des partis politiques dans un régime démocratique. Reproduis le tableau ci-dessous et indique par **V** celles qui sont vraies et par **F** celles qui sont fausses. Le rôle des partis politiques dans un régime démocratique consiste à :

	V/F
a- former les militants du parti ;	
b- éclairer les populations sur les sujets d'ordre national ;	
c- équilibrer les débats politiques ;	
d- former des miliciens pour la défense du parti ;	
e- soutenir le président du parti en toute circonstance ;	
f- contester toute décision en défaveur du parti ;	
g- empêcher par tous les moyens les adversaires de revendiquer ;	
h- faire des propositions constructives pour le développement du pays.	

EXERCICE II : (09 points)

Texte : La lutte contre les mutilations génitales féminines.

La journée internationale de lutte contre les mutilations génitales féminines a été célébrée le 06 février 2019 au lycée moderne Houphouët BOIGNY de Korhogo. A travers le projet « Ma plume, un cri du cœur contre l'excision », le collectif des femmes écrivains qui luttent contre les mutilations génitales féminines a organisé une conférence sur le thème « les conséquences des mutilations génitales sur la vie sexuelle des femmes ». Cette cérémonie a réuni les autorités de l'administration publique et de la communauté éducative de la ville, et surtout, de nombreuses élèves-filles qui sont la cible concernée. Le message de la conférence était à l'intention des exciseuses pour l'abandon de cette pratique.

Par l'instauration d'une journée internationale de lutte contre l'excision le 06 février de chaque année, les Nations Unies veulent pérenniser l'action mondiale en faveur des droits humains. En effet, la résolution 67-146 des Nations Unies sur l'intensification de l'action mondiale visant à éliminer les mutilations génitales féminines d'ici 2030 a été adoptée par l'Assemblée générale.

Le Directeur Régional de l'Éducation Nationale et le Secrétaire général de la préfecture de Korhogo ont rassuré les acteurs de la lutte contre les mutilations génitales féminines de leur disponibilité à les accompagner, car « l'excision constitue l'une des causes de l'abandon scolaire. »

Extrait de <http://news.abidjan.net> du 6 février 2019. Aly O. (Texte adapté.)

QUESTIONS :

- Dans le texte, l'auteur parle de mutilations génitales féminines qui constituent une violence physique faite à des personnes vulnérables.
A partir de tes connaissances, cite :
 - deux (02) autres catégories de personnes vulnérables ;
 - deux (02) autres formes de violence faite aux personnes vulnérables.

2. L'État de Côte d'Ivoire s'est engagé dans la lutte contre les mutilations génitales.

En t'appuyant sur tes connaissances, cite :

- a) deux (02) instruments de protection des personnes vulnérables ;
- b) deux (02) mécanismes de protection des personnes vulnérables.
- c) Dans le texte, l'auteur affirme : « Le message de la conférence était à l'intention des exciseuses pour l'abandon de cette pratique. »

Explique l'importance de la lutte contre les mutilations génitales. (05 lignes).

EXERCICE III : (07 points)

Ton camarade de classe se confie à toi en disant : « La sensibilisation à grande échelle sur le dépistage volontaire du VIH /SIDA encourage les populations à faire leur test. Moi, j'ai peur de faire le mien car s'il est positif, comment me soigner ? »

- 1. Identifie le problème posé.
- 2. Cite les étapes du test de dépistage du VIH/SIDA.
- 3. Justifie ta décision de l'encourager à faire son test de dépistage du VIH/SIDA.